



SAINTE-EULALIE DE CERNON

Procès-verbal du conseil municipal
Lundi 4 décembre 2023

Présents : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FORESTIER Yoann, FROMOND Marianne, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, TULSA Yoann ; VIALA Philippe
Absent : VINAS Marie-Laure
Secrétaire : CROLY-LABOURDETTE Hélène

La séance est ouverte à 18H30.

ORDRE DU JOUR

I/ Décision de virement de crédit n°1 – budget principal

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un virement de crédits d'un montant de 1835€ vers le compte 66111- Intérêts réglés à l'échéance depuis le compte 615221- Bâtiments publics.

II/ Participation au capital social de la SCIC SARL « La Sainte-Eulaliennne » - épicerie

La SCIC « La Sainte-Eulaliennne » devrait élargir son statut social afin d'être habilitée à exploiter l'épicerie "Le Panier". Elle aura un statut coopératif : les associations, les personnes physiques ainsi que les collectivités peuvent abonder au capital pour constituer un fonds de roulement nécessaire au fonctionnement (stock, divers matériels...).

Le Conseil Municipal décide de souscrire des parts complémentaires à hauteur de 10 000€.

III/ Étude des offres reçues pour le marché public d'Extension du réseau d'assainissement du secteur du Moulin

Un appel d'offres a été réalisé pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le section du Moulin ; 4 offres ont été reçues. L'étude de celles-ci amène le Conseil municipal à décider de l'attribution du marché à l'entreprise Sévigné pour un montant de 59 885 € HT.

IV/ Créances éteintes – budget eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission par le comptable public d'une demande d'effacement de dettes relative à une facture d'eau pour un contribuable. Le montant s'élève à 795,61 €. La commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

V/ Convention passée avec Aveyron Ingénierie pour assistance au projet Cœur de Village

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté d'engager la commune dans un projet « Cœur de Village ». Afin d'assister le projet et la démarche, Aveyron Ingénierie propose une convention dont l'objet est de :

- conseiller et accompagner dans le choix technique des solutions envisagées
- réaliser les pièces du marché de consultation de maîtrise d'œuvre
- analyser les offres

Le Conseil Municipal décide de signer cette convention d'assistance avec Aveyron Ingénierie.

VI/ Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de La Cavalerie

La Commune participera à hauteur de 571,39€ aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Bernadette de La Cavalerie pour la scolarisation d'un enfant de la commune en classe élémentaire.

VII/ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Après avoir entendu Mr Le Maire, le Conseil Municipal décide de désigner un référent déontologue dont le rôle est de conseiller les élus locaux quant au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l' élu local. Madame Sylvia DESCROZAILLES, magistrate honoraire est nommée en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

VIII/ Questions diverses

Garderie : La commune devra régler à l'Association Familles Rurales du Larzac les sommes de 18 593,75 € (année 2022/2023) et de 13 951,55 € (année 2024).

Divagation et excréments des chiens : Il est rappelé aux habitants de faire preuve de civisme en ramassant les excréments des animaux de compagnie ainsi qu'en évitant leur divagation. Un courrier sera distribué aux habitants possédant un animal notamment dans la zone des remparts et abords.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.